



Cessation d'un contrat de liquidité et de mise en œuvre d'un nouveau contrat de liquidité

I- Bilan du contrat de liquidité auquel il est mis fin

A partir du 7 janvier 2010, il est mis fin au contrat de liquidité confié par la société ABC arbitrage au prestataire de services d'investissement FORTIS BANK. A cette date, 49 007,93 euros et 28 440 titres figuraient au compte de liquidité.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre de ce contrat de liquidité, 67 295,15 euros et 5 254 titres avaient été affectés au compte de liquidité.

II- Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

Par contrat en date du 7 janvier 2010, la société ABC arbitrage a confié au prestataire de services d'investissement CREDIT AGRICOLE CHEVREUX la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers et approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers par décision du 1^{er} octobre 2008.

Ce contrat de liquidité est prévu pour une durée indéterminée. Il s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale des actionnaires de la société ABC arbitrage, en date du 27 mai 2009.

Aux fins de la mise en œuvre de ce contrat, la société ABC arbitrage conserve des moyens identiques et affecte donc la somme de 49 007,93 euros et 28 440 titres au compte de liquidité

Jean-Michel BONNICHON
Directeur Général

Contacts :

Direction de la Communication - Julien Aumont : 01 53 00 55 00 / actionnaires@abc-arbitrage.com
Relations presse - Solange Stricker|Finincom - Jérôme Goaër / Valérie Sabineu : 01 40 71 32 95 / 71
Retrouvez les communications officielles et réglementaires sur <http://www.abc-arbitrage.com/>

EURONEXT Paris – Compartiment B

Code ISIN : FR0004040608